

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 12 mai 2010)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de loi portant modification de la loi vétérinaire (LVét)**

*La commission parlementaire "Loi vétérinaire",*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Souhaïl Latrèche, président, Hermann Frick, vice-président, Fabien Fivaz, rapporteur, et Marianne Guillaume-Gentil-Henry (excusée), Marina Giovannini, Francis Monnier (excusé), Etienne Robert-Grandpierre, Gilbert Hirschy et Bernhard Wenger,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Entrée en matière (art. 64 OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 10 août 2010

Au nom de la commission "Loi vétérinaire":

*Le président,*  
S. LATRECHE

*Le rapporteur,*  
F. FIVAZ